



1001868901

DATE DEPOT : 2010-02-26

NUMERO DE DEPOT : 18689

N° GESTION : 2008B05598

N° SIREN : 502476468

DENOMINATION : 109 L'AGENCE

ADRESSE : 14 rue Falguière 75015 Paris

DATE D'ACTE : 2009/12/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF, 30. 12. 09. TB  
NJ

08 B 5598

06, 30. 12. 09 - 99

**109 L'AGENCE**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 20 000 €  
Siège social : 109, boulevard Péreire  
75017 PARIS  
RCS PARIS 502 476 468

G.T.C. de Paris		
I	M	R
26 FEV. 2010		
N° DE DÉPOT 18689		

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le trente décembre à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

### Sont présents ou représentés :

Madame Isabelle de BETHENCOURT, pour	120 parts,
Monsieur Dejan MITROVIC, pour	40 parts,
Mademoiselle Laurence HALPERIN, pour	20 parts,
Mademoiselle Sophie AUSTIN, pour	20 parts,

Soit un total de 200 parts composant le capital social.

Madame Isabelle de BETHENCOURT préside la séance en qualité de Gérante Associée.

Le Président constate que les associés présents possèdent 200 parts sociales, soit plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- les pouvoirs des associés représentés ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### RESOLUTION N°1

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la société au 14, rue Falguière à Paris 15<sup>ème</sup>

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

#### RESOLUTION N°2

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 4 :

#### « ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Par Assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009, le siège social de la société est fixé au : 14, rue Falguière à Paris 15<sup>ème</sup>».

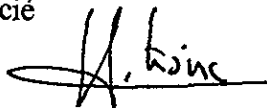
Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

#### RESOLUTION N°3

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

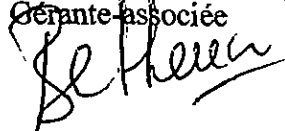
Dejan MITROVIC,  
Associé



Laurence HALPERIN  
Associée



Isabelle de BETHENCOURT  
Gérante-associée



Sophie AUSTIN  
Associée

